

COMPTE RENDU CAPL A du 18 juin 2019

Mouvement de mutation du 1^{er} septembre 2019

Déclaration liminaire CGT 47

Consultable en ligne sur notre site internet, ici : <http://www.dgfip.cgt.fr/47/spip.php?article498>

Réponse de la Direction à la DL

Aucune réponse...

Les organisations syndicales dénoncent l'absence, une nouvelle fois, du directeur et de son adjointe lors d'une instance paritaire.

Pour la CGT, cette absence en dit long, une fois de plus, sur le mépris affiché de la direction locale à l'égard des représentants du personnel. C'est donc Fabrice Creusot, Directeur du Service Ressources Humaines et budgétaires, qui préside cette CAPL. Comme la suite des débats l'ont démontré, il ne dispose vraisemblablement d'aucune marge de manœuvre pour engager une discussion constructive avec les représentants du personnel, et pouvoir modifier les arbitrages préalablement décidés par le directeur.

Mouvement local de mutation du 1^{er} septembre 2019

Affectation locale des agents suite au mouvement national :

Nom	Affectation nationale	Affectation locale
CHAUME Marie Pierre	AGEN Gestion	PRS
GRAMONT Christian	AGEN-CDI Fisc Immo	PCRPF-FI
BIGOT Patricia	AGEN Cadastre	SDIF
BIJOU Mohammed	AGEN BCR	BCR
SPERANDIO Franck	AGEN Gestion	SIE
THEODORE Emmanuel	AGEN Contrôle	BDV
ISSARTEL Gilles	AGEN Gestion comptes publics	TPM
BAQUE Philippe	AGEN Contrôle	BDV
DE JONG Sabine	AGEN Contrôle	PCRPF
BARON Estelle	MARMANDE Gestion	SIP Marmande
COEUR Guillaume	MARMANDE Contrôle	PCE Marmande
MAURY Fabienne	VSL Gestion	SIP VSL
ISSALY Marie France	VSL Gestion	SIE VSL
ALONSO Patrick	VSL Gestion	SIP VSL

Affectation locale des agents ALD :

Nom	Affectation nationale	Affectation locale
DRIDI Fatma	ALD 47	SIP Agen

Affectation locale des agents en Direction :

Nom	Affectation locale
SALY Amandine	BIL
BENOIT-WEBER Yannick	Cellule recouvrement forcée - CQC
GHERRAM Patricia	MDRA-Contrôles internes
HUYNH THI QUYNH Dao	SAR
BROQUERE Vanessa	RH

Une fois encore, la CGT dénonce le sous dimensionnement en nombre de postes du PCE, et indique qu'il aurait été judicieux de détacher un inspecteur de la BDV, par exemple Philippe Baque qui en avait exprimé le vœu. En effet, les effectifs en PCE et BCR sur le département ne permettent pas de fournir suffisamment de fiches de programmation aux services de contrôle sur place. Dès lors, la CGT s'inquiète pour l'avenir du contrôle fiscal dans le département.

M. Creusot n'apporte pas de réponse satisfaisante sur ces questions, évoquant simplement des arbitrages locaux et des résultats jusqu'à présent satisfaisants, et affirmant que le contrôle fiscal reste une priorité nationale. Il indique également qu'un transfert de poste de la BDV vers le PCE a déjà été demandé par la direction locale mais a été refusé par la Centrale.

La CGT s'étonne sur la fin du détachement de Vanessa Broquere, et l'affectation de Fatma Dridi au SIP. En effet, Vanessa Broquere n'avait pas fait de fiche de vœux, ce qui supposait qu'elle souhaitait rester au SIP, ou elle donnait par ailleurs entière satisfaction à sa hiérarchie. Au contraire, Fatma Dridi avait évoqué son souhait d'être affectée en Direction : en venant d'administration centrale, son profil semblait correspondre.

M. Creusot s'est contenté de répondre qu'un arbitrage s'était fait sur une question de profil, sans plus de précisions. La CGT dénonce une décision d'affectation prise en dépit du bon sens. Evidemment, il ne s'agit pas de mettre en doute les capacités de Vanessa Broquere à assurer ses nouvelles missions, mais simplement de dénoncer le fait que ces affectations ne correspondent pas aux vœux initialement exprimés.

Encore une fois, c'est donc le fait du prince qui s'applique en CAPL : une décision unilatérale du directeur, non argumentée, et non discutable. Ce mépris pour le personnel et ses représentants est scandaleux.

La CGT interroge M. Creusot sur les affectations des cadres A+, notamment à la TPM, au SIE, au PCR, en direction, et aussi sur les intérim de Tonneins et du PRS.

M. Creusot répond qu'à ce jour, les décisions ne sont pas encore prises, dans l'attente de recevoir l'ensemble des cadres concernés. Seules quelques informations sont communiquées : l'IP des RH ne sera pas remplacée, l'intérim du PRS sera assuré par un cadre A, l'adjoint A+ à la TPM sera maintenu sur place jusqu'au 31/12/2019 puis réaffecté en 2020, le poste de A+ au SIE d'Agen sera pourvu.

La CGT indique que tant pour les cadres eux-mêmes que pour les agents dont le responsable direct change, il serait souhaitable que les informations soient connues rapidement.

M. Creusot répond que lui aussi aimerait que ces affectations soient décidées rapidement ! Encore une illustration du fait que le directeur décide seul, sans concertation avec ses collaborateurs directs, et semble prendre un malin plaisir à faire traîner le calendrier...

La CGT interroge M. Creusot sur les compte-rendus des groupes de travail métier qui se sont tenus ces derniers mois, notamment sur les SIP, SPL, SIE et Direction. Ces compte-rendus n'ont à ce jour pas été communiqués aux OS. Ces groupes de travail devraient avoir vocation à permettre des améliorations dans l'organisation du travail. Pour la CGT, un plan d'action devrait en découler.

M. Creusot indique qu'il transmettra la demande à Mme Perinetti, mais qu'il semblerait normal en effet que ces compte-rendus soient diffusés.

VOTE (hors ALD et Direction) :

Pour : Administration
Contre : Solidaires, **CGT**

La CGT ne vote pas contre les agents qui obtiennent leur affectation mais contre la situation globale des effectifs dans le réseau.

Siégeaient pour la CGT : Béatrice GRIMAL et Olivier GUILLEMIN